

ANGERS

APPEL À PROJET INTERNATIONAL

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA MAINE
ANGERS-MAINE ET LOIRE

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU
Responsable relations presse Ville d'Angers
et Angers Loire Métropole - 02 41 05 40 33
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr



www.angers.fr

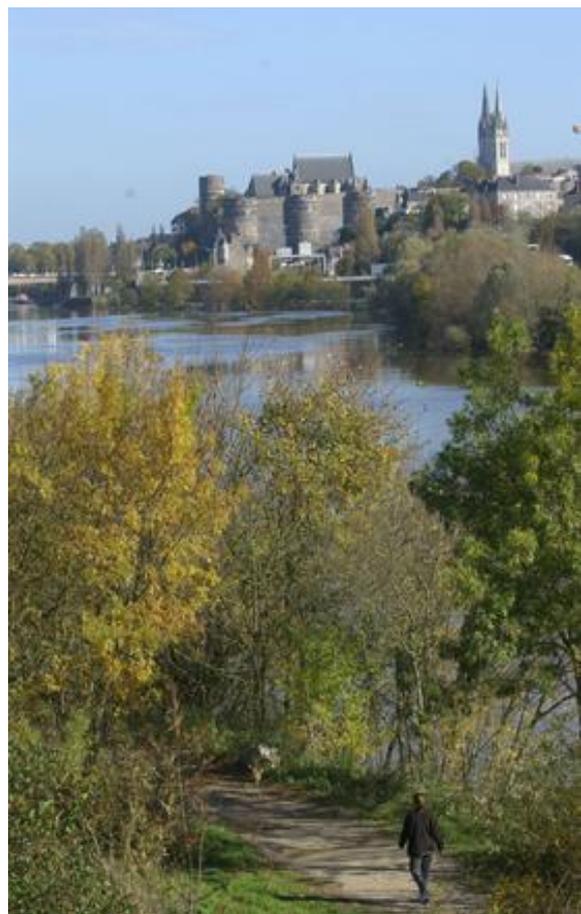
Angers : une métropole en développement

Les 156 327 habitants d'Angers en font aujourd'hui la 16^{ième} ville de France. Vraie métropole disposant d'un haut degré de prestations, d'offre culturelle, d'établissements d'enseignements, Angers est une ville du bien-vivre au cœur d'une communauté d'agglomération de 280 000 habitants.

Au-delà de son dynamisme économique et culturel, la Ville développe de nombreux projets destinés à améliorer la qualité de vie de ses habitants. Conception d'un quartier durable, opération de rénovation urbaine sur 5 quartiers, construction de sa première ligne de tramway... autant de projets qui redessinent petit à petit le visage de cette ville résolument moderne et dynamique.

L'urbanisme durable

La confluence de la Loire et des quatre autres rivières (la Maine, la Sarthe, le Loir et la Mayenne) fait que la nature est très présente jusqu'au cœur d'Angers. Pour préserver cet environnement privilégié, la Ville s'est engagée historiquement dans une démarche respectueuse du développement durable.



© Thierry Bonnet / Ville d'Angers

>> Historique

1992 : adoption d'une charte pour l'écologie urbaine

1996 : adhésion à la charte d'Aalborg, charte européenne des villes durables

1999 : lancement du projet « Angers, ville durable » ; association avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ; création d'une mission développement durable

2000 : mise en place du premier plan d'actions Agenda 21 à l'échelle de la ville

2002 : organisation des rencontres nationales du développement durable « Rio +10, l'après Johannesburg »

2004 : création de l'Observatoire européen des bonnes pratiques qui a pour mission de recenser les actions innovantes en matière de développement durable et de tisser un réseau d'échanges et de savoirs au service des collectivités territoriales

2006 : mise en place du premier plan d'actions Agenda 21 à l'échelle de l'agglomération

Trouver le juste équilibre entre développement et qualité de vie est une préoccupation majeure de l'action municipale. Ainsi, pour chaque projet, une réflexion est menée sur les impacts sociaux et environnementaux de la réalisation mais aussi de l'usage des aménagements.

À ce titre, Angers - reconnue comme une référence - a été récompensée à plusieurs reprises.

>> Récompenses

- Premier prix spécial collectivités territoriales dans le cadre du festival FIMBACTE, fédérant chaque année les acteurs de la construction et de l'environnement, pour la mise en ligne du projet « Angers, ville durable » (2002)
- Trophée Éco-actions pour la mise en place de son agenda 21 (2002)
- Rubans du développement durable pour la mise en place de son agenda 21 (2002)
- Prix de l'urbanisme durable remis dans le cadre des journées nationales d'échanges des acteurs de la rénovation urbaine (2009)



Le contexte

La ville d'Angers s'est développée des deux côtés de sa rivière - la Maine - qui a longtemps constitué le cœur de la cité. Le régime inondable de la rivière, la construction d'une voie rapide à caractère autoroutier, la croissance de l'agglomération, ont depuis, marqué l'aménagement des rives, accroissant l'effet de coupure. Angers souhaite aujourd'hui reconquérir sa rivière en faisant disparaître la balafre autoroutière en son cœur.



© Guy Durand / Ville d'Angers

Cette reconquête a déjà débuté de part et d'autre de la Maine. Le centre commercial Fleur d'eau est venu conforter le pôle économique du centre-ville tandis que, face au château, le théâtre Le Quai conforte la vocation culturelle de la Doutre. À présent, il s'agit de repenser les rives.

Le projet

Le Maire d'Angers, Jean-Claude ANTONINI, a décidé d'engager la réflexion sur une réappropriation des rives de la Maine par les habitants, montrant ainsi une volonté forte de donner la priorité à la qualité de vie dans les espaces urbains. Après s'être engagée dans la réalisation d'un tramway, Angers entre au travers de ce projet dans une autre grande étape de son évolution.

Il s'agit de réunir la ville autour de sa rivière, de faire renaître les berges au profit des Angevins et d'en faire un lieu d'échanges et de vie, de protéger durablement la qualité de l'environnement et des espaces naturels ainsi que de revaloriser un patrimoine majeur pour la cité angevine.

Le territoire concerné représente une surface de 300 hectares environ :

- les berges des deux côtés de la rivière sur une longueur de 6 km environ (du pont de l'A11 aux limites sud de la commune)
- les rives, espaces publics et espace mutables du cœur de ville le long des berges
- les rives, espaces publics et espaces libres du quartier de la Doutre
- le quartier d'activités commerciales et de services de Saint-Serge destiné à une mutation progressive
- le quartier de la Baumette
- les rives des quartiers de Reculée et de l'hôpital
- les rives et le chemin de halage en aval de la Doutre

Une telle surface impose l'engagement d'une démarche dans la durée.

Ce projet, en lien avec de nombreuses thématiques (urbanisme, environnement, habitat, activités, services, circulation, déplacements, loisirs, paysage, tourisme, culture, vie des quartiers...), s'inscrit dans une pensée résolument moderne en mettant au cœur du projet la valorisation du patrimoine (à la fois bâti et naturel), la qualité de vie et l'humain.

Les Angevins - qui ont eu l'occasion de manifester leur intérêt et leurs idées pour l'avenir de la rivière lors de l'exposition estivale « D'une rive à l'autre... la Maine ou l'histoire de notre ville » - seront donc associés à la réflexion. Une place importante sera en effet donnée aux échanges avec les acteurs de la ville, en premier lieu les habitants.

Les objectifs

- **Rendre les berges et la rivière aux Angevins**

Il s'agit de poursuivre la mutation d'un espace public apaisé, notamment par l'évolution d'un axe de circulation de transit au profit des modes de déplacements doux. La voie rapide est en effet aujourd'hui une des contraintes majeures du site, à la fois par la rupture qu'elle impose que par l'afflux automobile qu'elle engendre. Elle est donc vouée à disparaître dans son rôle de voie de transit, seule subsistant sa vocation de desserte urbaine.

- **Relier les deux côtés de la ville**

Faire en sorte que la Maine – site emblématique de la ville - soit un élément de réunion et non de rupture entre le centre-ville historique et le quartier de la Doutre et, au-delà, entre la ville de la rive droite et celle de la rive gauche.

- **Étendre de nouvelles activités et de nouveaux usages sur les berges**

Cette opération vise également à développer l'attractivité d'Angers tant au regard de l'excellence économique, que de la qualité urbaine ou du niveau de l'offre culturelle, de services ou de loisirs.

Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par la Ville d'Angers, propriétaire de la majorité des espaces de rives concernés. Elle s'associera dans ce cadre aux autres acteurs du territoire : Angers Loire Métropole, le département de Maine-et-Loire (propriétaire de la voie sur berges et de la rivière) et l'État.

L'appel à projets

Un appel à projet international a été lancé le 5 octobre dernier auprès d'équipes d'urbanistes. Les équipes candidates ont jusqu'au 23 novembre pour déposer leur candidature. Elles effectueront ensuite une proposition. Sur cette base, trois équipes seront sélectionnées. Celles-ci auront ensuite 9 mois, dans le cadre d'une étude de définition, pour élaborer chacune leur projet, parmi lesquels sera choisi le projet lauréat et l'équipe qui le menera à bien auprès de la Ville

Des démarches de référence

« Ce que nous lançons aujourd'hui va dans le sens de l'histoire » explique Jean-Claude ANTONINI, Maire d'Angers. En effet, la reconquête d'un fleuve par sa ville est une problématique actuelle, à l'image des nombreux projets montés par des villes françaises et européennes comme Bordeaux, Lyon, Nantes, Nancy, Bilbao...

Ainsi au printemps 2009, Bordeaux a inauguré les quais de Garonne réhabilités. Autrefois délaissés, ils s'affirment aujourd'hui - grâce à la mise en lumière de la Garonne et des territoires qui la bordent - comme un véritable lieu de vie et de loisirs.

Bordeaux



©La Cub – Didier Doustin / Martial Goudalle

Strasbourg



© Ville et communauté urbaine de Strasbourg

À Strasbourg, le projet Viapora a pour ambition d'ouvrir la métropole sur le Rhin. Ainsi, le jardin des deux rives qui s'étend de part et d'autre du fleuve sur 150 hectares, est devenu un lieu de promenade et de manifestations culturelles unique.

À Nantes, la réappropriation des rives de la Loire est au cœur du projet de réaménagement de l'île de Nantes. L'un des objectifs de ce projet est en effet de renouer la relation entre la ville et son fleuve, de faire de la Loire un trait d'union, et non plus une séparation, entre le centre historique et la nouvelle centralité en émergence.

Lyon

En mai 2007, Lyon a quant à elle, inauguré le nouveau visage des berges du Rhône, un parc urbain de 10 hectares le long du fleuve. L'objectif était là aussi de faire des berges un espace pour tous au cœur de la ville, un véritable lieu de respiration. Le réaménagement a permis de révéler le potentiel des abords du Rhône et de redonner une ampleur à cet espace autrefois monopolisé par les voitures.



© Grand Lyon